

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

SERVICE ADMINISTRATION INTERNE

MR/MW/MOG

Lognes, le 08 février 2011

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2011**

PRÉSENTS :	M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme STERN, M. LABRUDE, M. JICQUEL, Mme JESTIN, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS.
ABSENTS EXCUSÉS :	M.ÉBLÉ a donné pouvoir à M. RICART, M. MARTINEZ a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DAHALANE a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme GENDRON a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MBAYE a donné pouvoir à Mme ROYO, M. LUCAS a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme BEN HASSINE a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à Mme TOSTAIN-DESMARES, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU.
ABSENTS :	Néant.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE:	Madame MIGNON PETITCLAIR élue secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ a donné pouvoir à M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme DAHALANE a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir à Mme ROYO, M. LUCAS a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à Mme TOSTAIN-DESMARES, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **ET 1 ABSTENTION** (Mme COMBOUÉ).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date 20 décembre 2010.

2. PROGRAMMATION 2011 DU CUCS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les actions de fonctionnement pour l'année 2011, présentées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, s'articulant comme suit :

Actions communales	Demandes de financement		
	Intitulé de l'action	Coût global	A.C.S.E
Blé Actif – Ateliers d'accompagnements sociaux Ateliers cuisine, travail autour de la revalorisation de l'image de soi, ateliers créatifs	30.200	6.800	Commune : 23.400
Ateliers de soutien à la fonction parentale et d'éducation à la santé Organisation de rencontres et d'échanges d'expériences sur des thèmes liés à la parentalité, et d'actions de prévention (équilibre nutritionnel, maladies sexuellement transmissibles)	112.610	10.000	Commune : 102.610
Développement des actions de citoyenneté pour les 11-14 Ateliers sur la pause méridienne dans les collèges (rédaction du journal Log-in, théâtre, jeux de société), initiations sportives, ateliers artistiques	50 660	7.500	Commune : 43.160
Lutte contre les incivilités et les discriminations Organisation d'actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté (Quitte la Violence pour te Battre, importance du petit-déjeuner)	16.390	13.000	Commune : 3.390
Actions de lien social dans les quartiers Organisation de sorties familiales, d'animations de quartier (fête des voisins, le Chocolat s'invite au Segrais, Préparons Noël, les Sables de Lognes)	28.630	9.000	Commune : 17.530 Redevances usagers (participations des familles) : 2.100
Insertion et accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi Ateliers de conception de C.V. et de lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche, aide méthodologique à la recherche d'emploi, organisation d'une opération jobs d'été...	27.500	10.000	Commune : 17.500
TOTAL	265.990	56.300	209.690

Actions associatives			
MJC/MPT Camille Claudel Ateliers sociolinguistiques Faciliter l'accès à l'autonomie sociale grâce à l'apprentissage et au développement des capacités d'expression en langue française	127.000	66.000	Commune : 56.680 Autres : 4.320
MJC/MPT Camille Claudel Lutte contre les discriminations et valorisation des différences Sensibiliser les habitants à différentes formes de différences (handicap/valide, garçon/fille, interculturel).	102.540	12.000	Commune : 65.440 Région : 8.000 DDJS : 2.000 Fondation de France : 2.000 Autres : 13.100

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention au taux de financement le plus avantageux,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

3. CLASSES DE DECOUVERTES - MODIFICATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération n°013/2010 du 8 février 2010,

DÉCIDE d'adopter les taux d'effort pour les classes de découverte, à compter du 1^{er} février 2011 ainsi qu'il suit :

	<i>Famille 1 enfant</i>	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Taux d'effort - base 5 jours enfants scolarisés à Lognes	6,33 %	5,38 %	4,75 %
Taux d'effort – enfants scolarisés hors Lognes	$\frac{6.33 \% \times \text{nbre de jours}}{5}$	$\frac{5.38 \% \times \text{nbre de jours}}{5}$	$\frac{4.75 \% \times \text{nbre de jours}}{5}$

DIT que ces taux d'effort seront appliqués sur le revenu mensuel de la famille pour le calcul du tarif.

DÉCIDE de plafonner les tarifs à 75 % du coût moyen des séjours de l'année considérée selon les coefficients de dégressivité (0.85 pour les familles de 2 enfants et 0.75 pour les familles 3 enfants et plus).

DÉCIDE de fixer une participation minimale de 12 % du coût moyen d'un séjour.

DIT qu'une réduction de 50 % sera appliquée pour le deuxième enfant partant en classe de découverte dans la même année scolaire.

DIT que pour les enfants n'habitant pas à Lognes (hors conventions intercommunales), la participation demandée aux familles sera égale au coût du séjour.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice.

4. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN « LA HALLE !».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ a donné pouvoir à M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme DAHALANE a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme GENDRON a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir Mme ROYO, M. LUCAS a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à Mme TOSTAIN-DESMARES, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **1 ABSTENTION** (M. MONCORGÉ), **ET 4 CONTRE** (M. CHENEAU, Mme COMBOUÉ, Mme STERN, M. LABRUDE).

CONFIRME donner un avis favorable à ce que le magasin « LA HALLE !» situé centre commercial Valorée – 5 rue des Palombes à Lognes 77185 bénéficie d'une dérogation au repos dominical pour une durée de cinq ans conformément à l'article L.3132-25-6.

5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération municipale n°110/98 du 6 novembre 1998 fixant les droits de passage sur le domaine public et les servitudes pour les opérateurs de télécommunications,

FIXE ainsi que suit, à compter du 1^{er} mars 2011, le montant des redevances annuelles d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques :

	Artères		Installations autres que stations radioélectriques
	(en euro par kilomètre)		
	Sol ou sous-sol	Aérien	(par m² au sol)
Domaine public communal	36,97 euros	49,29 euros	24,64 euros
Dépendances du domaine communal non routier	1 232,21 euros	1231,21 euros	800,94 euros

PRECISE que les montants des redevances évolueront au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif

aux travaux publics selon la formule d'actualisation suivante, pour une facturation à l'année N+1 =

(moyenne de l'année N)/ (moyenne de l'année 2005),

La moyenne de l'année N étant calculée ainsi =
(index TP01 décembre N-1+ mars N+ juin N+ septembre N)
4

6. RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR L'A.S.L. « LE PARC EN LOGNES » DU PASSAGE PIETONS SITUE ENTRE LE BOULEVARD DU SEGRAIS ET LA RUE ERIK SATIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la cession de l'emprise du passage piétons situé entre la rue Erik Satie et le boulevard du Segrais cadastrée section AL n° 272 d'une superficie de 609 m², telle que définie par le plan et état parcellaires joints,

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

PRECISE que le coût de réalisation de l'acte notarié sera à la charge de la commune,

DIT que cette emprise sera de fait intégrée au domaine public communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

7. RETROCESSION PAR L'EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DE L'EMPRISE FONCIERE DU CENTRE DE LOISIRS DU SEGRAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la cession à la commune de Lognes par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5, boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, de la parcelle AM 84 d'une superficie de 4 709 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

8. DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLES PAR LA COMMUNE AUX RIVERAINS – ESPACE VERT RUE DE LA MAIRIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle A n°558, d'une superficie de 39 m², située à l'arrière de la parcelle A 154,

DECIDE de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle A n°559, d'une superficie de 20 m², située à l'arrière de la parcelle A 454,

ACCEPTE de céder ces deux parcelles respectivement aux propriétaires des parcelles cadastrées section A n°154 et n°454,

PRECISE que l'ensemble de ces cessions se fera aux prix estimés par les services du Domaine, soit 1 000 € pour la parcelle A n° 558, et 500 € pour la parcelle A n°559,

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge des acquéreurs,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

9. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
240/2010	22/11/2010	Acquisition de chariots de restaurant pour le service de restauration scolaire.
241/2010	24/11/2010	Marché relatif à « entretien, maintenance et réalisation de travaux pour les installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en place des illuminations de fin d'année et d'alimentation des manifestations organisées par la ville » - appel d'offres ouvert.
242/2010	24/11/2010	Marché relatif à « Détection intrusion des divers bâtiments de la commune » - Appel d'offres ouvert.
243/2010	24/11/2010	Courant fort des divers bâtiments de la commune – appel d'offres ouvert.
244/2010	24/11/2010	Détection incendie des divers bâtiments de la commune – appel d'offres ouvert.
245/2010	24/11/2010	Voix et données des divers bâtiments de la commune – appel d'offres ouvert.
246/2010	24/11/2010	Vidéosurveillance des divers bâtiments de la commune – appel d'offres ouvert.
247/2010	01/12/2010	Service de traiteur pour diverses manifestations municipales. Lot n°1 : buffet pour les vœux aux personnalités – lot n°2 repas pour les vœux au personnel – MAPA
248/2010	01/12/2010	Service de traiteur pour diverses manifestations municipales. Lot n°3 : repas des aînés. MAPA
249/2010	02/12/2010	Représentation : « Alice au pays des merveilles » au centre de loisirs du Segrain le 08 décembre 2010.

250/2010	02/12/2010	Représentation : « Le P'tit loup de Noël » centre de loisirs du cours des lacs le 30 décembre 2010.
251/2010	03/12/2010	Marché public relatif à la création de 3 salles de classe en extension du groupe scolaire « le Village ». Avenant n°1 au lot n°4. MAPA
252/2010	03/12/2010	Marché public relatif à la création de 3 salles de classe en extension du groupe scolaire « le Village ». Avenant n°1 au lot n°7. MAPA
253/2010	03/12/2010	Colis de fin d'année des aînés de Lognes.
254/2010	06/12/2010	Acquisition et installation de mobilier pour divers services de la commune. Lot n°1 : mobilier administratif, d'accueil du public et d'environnement de travail. MAPA
255/2010	06/12/2010	Acquisition et installation de mobilier pour divers services de la commune. Lot n°3 : Mobilier scolaire (pour classes maternelles et élémentaires), de sport, de jeunesse et de centres de loisirs. MAPA
256/2010	14/12/2010	Marché public relatif à la création de 3 salles de classe en extension du groupe scolaire « le Village » - avenant n°1 au lot n°6. MAPA
257/2010	14/12/2010	Spectacle à la salle des fêtes familiales de Lognes.
285/2010	22/12/2010	Emprunt « Flexilis » de 560 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France.
286/2010	22/12/2010	Marché à procédure adaptée relatif à la « réalisation de travaux d'impression et de façonnage de supports de communication diffusés par la Ville » MAPA
287/2010	28/12/2010	Fourniture de végétaux pour la commune - MAPA

10. INFORMATIONS

« **GRAND PARIS EXPRESS** »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'accord intervenu entre l'Etat et la Région Ile-de-France de porter un projet commun de revalorisation et de développement des transports publics en région parisienne.

Projection à l'appui Monsieur le Maire présente ce projet dénommé désormais « Grand Paris Express » rappelant son coût estimatif de 35 milliards d'euros pour une entrée en service à l'horizon 2025. Monsieur le Maire appelle l'attention sur un trajet important pour le Val de Marne qui relierait Créteil au Bourget empruntant Champigny-sur-Marne, Chelles et Montfermeil.

Par ailleurs, il est fait état de l'accord spécifique entre le Conseil Général de Seine-Saint Denis, celui du Val de Marne d'une part, la Région d'autre part et l'Etat enfin pour ajouter deux lignes afin de dédoubler depuis Noisy-le-Grand l'axe Nord Sud. Monsieur le Maire dit sa satisfaction quant à ce projet qui a bien pris en compte les demandes formulées par le conseil municipal et pense qu'il est à même de soutenir le développement du territoire.

La situation devrait cependant connaître une certaine amélioration puisque l'adoption préalable du projet « Grand Paris express » conditionnait l'acquisition de nouveaux matériels. Monsieur le Maire conclut son intervention sur ce sujet en précisant que les modalités de desserte de la région du Plateau de Saclay demandent encore à être arrêtées.

Dans l'immédiat Monsieur le Maire indique qu'il continue de saisir régulièrement la direction de la ligne RER A pour dénoncer le fait que la desserte de Lognes est trop faible notamment en soirée et ne s'inscrit pas dans un cycle omnibus.

ACTIONS INFO JEUNES

Monsieur le Maire évoque une récente soirée à l'Info Jeunes le 12 janvier 2011 et indique en commentant une projection, qu'elle s'inscrit dans le cadre de journées d'accompagnements de projets riches et de qualité portés par de jeunes Lognots. En réunissant ce type de public il est alors plus facile d'identifier du même coup les besoins émergents.

Neuf groupes sont ainsi présentés un à un, Monsieur le Maire soulignant que quatre d'entre eux ont obtenu le bénéfice d'une bourse « envie d'agir ».

LE CONSEIL MUNICIPAL entend les remerciements :

- De madame VIT, pour le colis garni offert aux Aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- De monsieur et madame NIELLEZ, pour l'appui du service municipal d'Urbanisme, et la collaboration attentive de la Ville, dans le cadre de leur demande d'achat d'une parcelle appartenant à la commune.
- Du club de Tennis de Table, par la voix de son Président, Monsieur FRATRISSIER, pour l'appui des services de la Ville dans le cadre de l'organisation du tournoi interrégional du CD77, permettant l'accueil total de 1250 matchs sur la durée de l'événement.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 45.**

Michel RICART

Maire de Lognes
Président du S.A.N.
de Marne-la-Vallée/Val Maubuée